

**PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**AVIS PUBLIC
DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Avis de ce qui suit est donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sayabec :

- QU'IL** y aura séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sayabec le lundi 12 août 2024 à compter de 19 h 30 au sous-sol de l'église, 1 rue de l'église ;
- QU'AU** cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro DPDRL-240099, demandée par Bruno Gagné pour le 8, chemin Turcotte.
- QUE** tout intéressé pourra se présenter en personne à la séance du conseil pour se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure.

La demande a pour but de rendre conforme un projet de construction d'un garage isolé dont la hauteur, la superficie et le nombre de bâtiments excèdent celui permis au règlement.

Motif de la demande et remarques :

Nature de la demande :

La demande vise à rendre conforme aux dispositions de l'article 7.4.3 un projet de construction d'un garage accessoire pour usage résidentiel.

L'importance de la demande :

Si cette demande est acceptée, les normes concernant le gabarit de ce bâtiment accessoire seront fixées comme suit:

A) HAUTEUR DU GARAGE :

La hauteur totale du garage accessoire sera fixée à 6.70 mètres alors que cette hauteur ne devrait pas excéder la hauteur du bâtiment principal jusqu'à concurrence de 5 mètres.

Note: La hauteur du bâtiment projeté n'excède pas la hauteur du bâtiment principal;

B) SUPERFICIE DU GARAGE:

La superficie maximum du garage accessoire à la résidence pouvant être érigé sur ce lot sera fixée à 73 mètres carrés alors que cette superficie ne devrait pas excéder 75% de la superficie au sol du bâtiment principal, soit 57 mètres carrés.

Note importante :

- Avant l'émission du permis de construction pour le nouveau garage, un permis de démolition sera délivré afin de détruire les deux (2) remises existantes sur le terrain.

Identification du site concerné :

8, chemin Turcotte, Sayabec

DONNÉ À SAYABEC, CE 26 JUIN 2024

Joël Charest
Directeur général et greffier-trésorier